

présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin officiel* et enregistré au contrôle.

Fait à Papeete, le 12 mai 1854.

Signé : PAGE.

Par le Commissaire Impérial ;
Le chef du service administratif,
Signé : G. DE COOLS.

Certifié conforme :

Papeete, le 1^{er} juin 1854.

Le contrôleur colonial,

Signé : M^{ce} DE CHICOURT.